



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

écoles bilingues Calandretas

Question écrite n° 88446

Texte de la question

M. Jean-Claude Perez appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation très difficiles des écoles laïques Calandretas. En effet, les Calandretas, et avec elles un pan majeur de la transmission de la langue d'oc, sont dans une situation très difficile qui met en péril non seulement leur avenir mais aussi le fonctionnement actuel. La chute très forte de la dotation en postes est la raison principale de ces difficultés et les chiffres à ce propos sont éloquentes. Les écoles Calandretas sont passées d'une dotation de 6,5 ETP dans l'académie de Montpellier pour l'année 2000-2001 à 0 pour l'année 2005-2006. Une dotation nulle rend, de fait, impossible le suivi des cursus éducatifs bilingues déjà engagés et contractualisés et condamne également à court terme la formation des enseignants qu'elles réalisent pour l'ensemble occitan dans le centre APRENP basé à Béziers (Hérault). Pour l'année scolaire 2006-2007, les Calandretas estiment que 6,5 postes (12 sur l'ensemble occitan) dont 5 de suivi pédagogique sont nécessaires dans l'académie de Montpellier et 2 postes au minimum pour cette année. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions, hautement souhaitables, qu'il entend prendre pour répondre aux légitimes demandes exprimées par les écoles laïques Calandretas.

Texte de la réponse

En 2005, nonobstant un contexte budgétaire contraint, une attention toute particulière a été portée à la situation des divers réseaux de langues régionales (ABCM pour l'alsacien, Seaska pour le basque, Diwan pour le breton, la Bressola pour le catalan et Calandretas pour l'occitan). Ceux-ci ont bénéficié au total, compte tenu des ressources votées dans le cadre de la loi de finances, de quatorze contrats d'enseignement supplémentaires dont notamment deux au profit de l'association Calandretas. L'attribution de dotations supplémentaires, au bénéfice des réseaux de langues régionales s'effectuera à l'issue des mesures d'ajustement de moyens, actuellement en cours, pour une entrée en vigueur à la rentrée 2006.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Perez](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88446

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2677

Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9131